

RÉDUCTION TEMPORAIRE DE LA TVA POUR LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ

La TVA sur votre facture de gaz et d'électricité sera réduite de 21 % à 6 % durant la période du 1er avril au 30 septembre 2022.

Public :

- les clients résidentiels (compteur individuel avec contrat de gaz et/ou d'électricité)
- les personnes disposant d'un compteur à budget.

FORFAIT UNIQUE ÉLECTRICITÉ POUR LES CLIENTS PROTÉGÉS

Octroi d'un forfait unique de 80,00 € pour la fourniture d'électricité.

Public : Les clients résidentiels qui ont bénéficié au 30 septembre 2021 du tarif social en tant que client protégé fédéral.

L'énergie la moins chère est celle qu'on ne consomme pas ! Traquez les petites consommations au quotidien.

Conférence du 05 mai 2022 :

« Comment économiser l'énergie au quotidien ? »

À destination du public précarisé du C.P.A.S, cette conférence animée par ECO CONSO avait pour objectif d'expliquer et d'informer des trucs et astuces qui permettent de réduire notre consommation d'énergie.

À VENIR : Conférence ouverte à tous du 1^{er} septembre 2022 :
« Les aides financières existantes en matière d'énergie »



RENSEIGNEMENTS : 061/51.01.32 - info@cpaslibramont.be

FONDS GAZ ÉLECTRICITÉ ET FONDS SOCIAL DE L'EAU

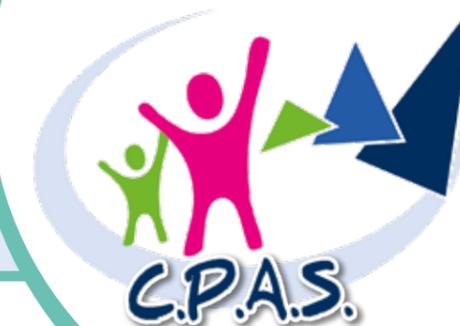
Prise en charge d'une partie de la facture énergie (eaux, gaz et électricité).

Public : pour toute personne impactée par la crise énergétique et reconnue par le C.P.A.S. comme étant en état de besoin après une analyse individuelle du budget (ressources et dépenses).

PRIMES ET AIDES EN REGION WALLONNE

Pour des travaux de rénovation ou d'amélioration en vue de diminuer l'énergie de votre logement, la Région wallonne octroie des aides et des primes. (audit énergétique, amélioration de la toiture, isolation thermique du sol, installation d'une pompe à chaleur, ...).

Renseignements : energie.wallonie.be ou 0474/ 76 33 17 info@innovenergie.be



Le C.P.A.S. en chiffres

Nombre d'habitants à Libramont-Chevigny au 1^{er} janvier 2022 : **11.592**

Pyramide des âges :

80 ans et + =	4,41 % de la population
65-79 ans =	12,63 % de la population
26-64 ans =	50,33 % de la population
18-25 ans =	10,59 % de la population
0-17 ans =	22,04 % de la population

Nombre moyen mensuel de bénéficiaires du Revenu d'Intégration Sociale (RIS) : **76**

Répartition des bénéficiaires du Revenu d'intégration Sociale :

- Taux cohabitant : **17 %** des bénéficiaires
- Taux isolé : **58 %** des bénéficiaires
- Taux famille : **25 %** des bénéficiaires

Montant du Revenu d'Intégration Sociale au 1^{er} mai 2022 :

- Personne cohabitante : **743,78 € /mois**
- Personne isolée : **1.115,67 € /mois**
- Personne qui vit avec une famille à charge : **1.507,70 € /mois**

Nombre de travailleurs au C.P.A.S.

(en équivalent temps plein) : **20,27 ETP soit 22 agents**

Travailleurs sociaux :	7,49
Agents administratifs :	4,18
Personnel de soins :	8,60

COMPTE 2021 = 3.877.812,12 €
Intervention communale = 1.013.535,05 €
soit 87,30 € /habitant /an

Malgré les crises qui s'enchaînent, gardons espoir et restons optimistes.

Ceci m'amène à vous partager une pensée de l'essayiste Matthieu Ricard :
« L'ultime pessimisme revient à penser que la vie dans son ensemble ne vaut pas la peine d'être vécue. L'ultime optimisme, à comprendre que chaque instant qui s'écoule est un trésor, dans la joie comme dans l'adversité. »

Bonne lecture !

Cédric Willay, Président du C.P.A.S.

Crise ukrainienne

Notre C.P.A.S. a accueilli 8 familles composées de 9 enfants et de 14 adultes, à la date du 31 mai 2022. Celles-ci sont logées chez des hébergeurs, ou dans des logements privés. Ils peuvent prétendre à une aide sociale équivalente au RIS, à la mutuelle, aux allocations familiales ainsi qu'aux mêmes droits que les autres bénéficiaires du C.P.A.S. (réfugiés ou non).

Un grand merci aux Libramontois qui se sont mobilisés pour eux.



PLAINES D'ÉTÉ 2022 DU LUNDI 04 JUILLET AU VENDREDI 26 AOÛT



VACANCES J'OUBLIE TOUT!

Tarif : 8,00€/jour

6,50€/jour pour les enfants suivants d'une même famille inscrits aux mêmes dates

Programme et inscriptions sur le site :

www.cpas.libramontchevigny.be

A VOS AGENDAS

1^{er} septembre 2022 à 20h00 -

Conférence : « Les aides financières existantes en matière d'énergie ».

Animée par le Guichet de l'énergie, cette conférence d'environ 1h30 est gratuite et ouverte à tous.

« Sportons-nous bien » : 2^e édition !
Du 5 au 9 septembre 2022

Semaine d'initiation sportive à destination des SENIORS.

Venez découvrir, essayer et adopter le sport qui vous convient !
(Gym douce, Zumba Gold, Pilates, Qi Gong, marche nordique, danse, yoga, ...)

Du 16 au 22 septembre 2022
Semaine de la mobilité

à destination du tout public

Formations et animations par la Cellule d'Education et de Prévention du Gouverneur de la Province du Luxembourg.

16 septembre : Remise à niveau du permis de conduire (aucune incidence sur le maintien de votre permis de conduire)

19 septembre : Conduite défensive et prévention des risques

Test avec simulateur de conduite

Du 24 au 28 octobre 2022 :

Formation

« Permis de conduire théorique » pour les jeunes de moins de 25 ans

Action JOBS ETUDIANTS

À l'initiative d'Infor Jeunes Luxembourg et en collaboration avec le Gal Nov'Ardenne, notre commune et le C.P.A.S. ont participé à la première édition communale de l'«Action Jobs Etudiants» le mercredi 2 mars 2022.

À cette occasion, nous avons accueilli une centaine de jeunes qui ont suivi des animations pratiques et bénéficié d'une aide professionnelle à la rédaction d'un cv et d'une lettre de motivations. Ils ont également pu recevoir des conseils utiles pour postuler et se présenter à un entretien d'embauche.

Plus de 15 employeurs de la commune ont répondu présents pour proposer directement un job d'étudiant aux participants et pas moins de 27 accompagnants ont pu les aider tout au long de cette enrichissante après-midi, qui fut un véritable succès !

À l'année prochaine pour une nouvelle édition !



Actions du PLAN DE COHESION SOCIALE

Droit à la santé - prévention des maladies graves et dégénératives

• Fiches explicatives

Qu'est-ce que la maladie d'Alzheimer ?

En tant que proche, comment communiquer ?

Quels services peuvent me soutenir ?

Autant de questions que l'on se pose lorsqu'on est un proche d'une personne atteinte de la maladie d'Alzheimer. C'est pourquoi le C.P.A.S. a rédigé une brochure de fiches explicatives. Ces fiches reprennent l'ensemble de ces questions et tentent d'y répondre au mieux.

N'hésitez pas à demander la brochure.

• Formation du 11 mars 2022 à

destination des professionnels :

« le soutien des proches d'une personne atteinte de la maladie d'Alzheimer »

Cette formation a abordé les difficultés rencontrées par les aidants proches en leur proposant des pistes pour les soutenir et les accompagner.

En analysant le vécu des aidants familiaux, Madame Sabine HENRY, Présidente de la Ligue Alzheimer et animatrice de la formation, a invité le public à réfléchir à des pistes de soutien aux aidants, à comprendre l'impact de leur vécu de la maladie et enfin à améliorer la communication entre les professionnels et la famille à travers une meilleure compréhension de leur vécu.

L'alternance de théorie, d'exercices de réflexion, d'exemples pratiques et de témoignages ont ajouté une plus-value à cette matinée très enrichissante pour les professionnels du secteur.

• Conférence du 29 avril 2022 :

« comment communiquer avec une personne atteinte de démence ? »

La communication avec une personne atteinte de démence n'est pas toujours aisée. C'est pourquoi nous avons organisé une conférence sur ce thème.

Après un accueil autour d'un petit déjeuner, Madame Sabine HENRY, Présidente de la Ligue Alzheimer, a évoqué la maladie d'Alzheimer et a apporté les réponses aux nombreuses questions du public.



Droit à l'alimentation saine

Collaboration avec l'association

« De la Graine à l'Assiette »

info@delagrainealassiette.be



Notre C.P.A.S. soutient et encourage naturellement toute initiative qui tend à renforcer les liens et à mener des actions tant individuelles que collectives qui visent un meilleur accès aux droits fondamentaux.

Dans ce cadre, une collaboration avec l'association « De la Graine à l'Assiette » était évidente (cette organisation est composée de cinq partenaires qui se sont rassemblés afin de répondre à un appel à projet de la Région Wallonne en vue de la relocalisation de l'alimentation en Wallonie).

Cela ne coûte pas nécessairement cher de manger sainement, cela demande un peu de temps et de la découverte gustative.

Atelier du 28 mars 2022 :

Lors d'une cérémonie officielle, en présence de Madame Sophia Momonaco, Manager régionale de Liantis, du Président et de la Directrice Générale de notre C.P.A.S., l'association « De la Graine à l'Assiette » a pu offrir pas moins de 35 paniers-cadeaux, composés de produits locaux et sains à destination de personnes fragilisées.

Ce public fragilisé, invité à participer à l'atelier holistique « Les menus à prix menus » aura d'autant plus pu apprécier le programme de conscientisation aux bienfaits d'une alimentation saine.



UN «POTAVERGER» À PARTAGER

Vous avez un potager, un verger ou une serre ?

Au moment de la récolte, il est parfois difficile d'écouler les fruits et les légumes en surplus dans l'entourage. Vous ne voulez pas gaspiller et en même temps faire une bonne action ?

Nous avons une solution pour vous !

Nous proposons un service visant la redistribution des surplus de votre potager et/ou de votre verger à un public dans le besoin.

Pourquoi ? En participant à ce projet, vous pourrez d'une part éviter le gaspillage alimentaire et d'autre part participer à une action solidaire et citoyenne.

De cette manière, les produits du terroir seront valorisés et des changements d'habitudes alimentaires pourront ainsi être initiés.

Comment participer ?

Plan de Cohésion Sociale de Libramont-Chevigny :

Madame Emilie CASSART - 061/51.01.32

pcs@cpcaslibramont.be

Atelier du 11 avril 2022 :

Le tout public a également pu assister à un atelier d'initiation à la nutrition holistique, afin d'approcher le concept d'alimentation vivante et énergétique développé par Monsieur Emmanuel MEUNIER.

Grâce au programme de découverte des 3 humeurs, des 6 saveurs, de tests sensoriels, de dégustations en pleine conscience et de méditation entre-autres, les participants ont davantage apprécié un menu composé de produits sains et locaux.



Crise énergétique

Quelles sont les aides et qui peut en bénéficier ?

Depuis plusieurs mois, nous vivons une crise énergétique sans précédent, les factures de gaz, d'eau et d'électricité grèvent le budget des ménages.

Voici le relevé des aides et primes existantes en matière d'énergie :

L'ALLOCATION CHAUFFAGE

Remboursement partiel sur votre facture de chauffage en fonction du type de combustible, de la quantité et du prix au litre.

Public : à partir du 1er mars 2022, le montant annuel brut imposable du ménage ne peut pas être supérieur à 21.179,16 euros majorés de 3.920,94 euros par personne à charge.

Montant : 300,00 euros maximum.

LE TARIF SOCIAL DE L'ÉLECTRICITÉ

le tarif social correspond à un tarif avantageux pour l'électricité et/ou le gaz naturel. Il est identique dans toute la Belgique, quel que soit le fournisseur d'énergie ou le gestionnaire de réseau.

Public :

> **Droit automatique :**

- Bénéficiaire du revenu d'intégration sociale ou équivalent ;
- Bénéficiaire d'une allocation pour une personne porteuse d'un handicap ou d'une allocation familiale supplémentaire pour les enfants porteurs de handicap ;
- Bénéficiaire d'une allocation du Service Fédéral des Pensions : GRAPA, APA, allocation pour personne handicapée (incapacité permanente + 65 %) ou allocation pour l'aide d'une tierce personne.

Si vous êtes dans ces conditions, le droit est automatique.

> **Mesure temporaire suite à la crise sanitaire (Covid) :** les personnes qui ont droit à l'intervention majorée ont temporairement droit au tarif social jusqu'au 30 septembre 2022.

> **Mesure temporaire suite à la crise ukrainienne :** accès au tarif social pour l'électricité et/ou le gaz pour les ressortissants ukrainiens ou leurs hébergeurs. Cet octroi n'étant pas automatique, il appartient au client, en l'occurrence la famille d'accueil, de solliciter ce droit auprès du fournisseur de gaz et d'électricité.

OPÉRATION MÉBAR

Octroi d'une subvention aux ménages à revenu modeste pour la réalisation, dans leur logement, de travaux qui vont leur permettre d'utiliser plus rationnellement l'énergie comme le remplacement de châssis ou de portes extérieures, des travaux d'isolation, l'installation d'un poêle, le gainage d'une cheminée, le placement d'une chaudière ou d'un chauffe-eau...

Le montant maximum de la subvention est de 1.365,00 €.

Public : les revenus du ménage ne peuvent excéder le revenu d'intégration sociale majoré de 20 %.

- Ménage : 1.773,87 € / mois

- Isolé : 1.312,56 € / mois

PRIME FÉDÉRALE DE CHAUFFAGE UNIQUE

Le gouvernement fédéral accorde à chaque famille une prime unique de chauffage de 100,00 €, quelle que soit l'énergie que vous utilisez pour vous chauffer.

La prime est accordée par le fournisseur qui fournit l'électricité à votre résidence principale le 31 mars 2022. Cette prime sera déduite automatiquement de votre facture d'électricité.

Public :

- les clients résidentiels (compteur individuel avec contrat d'électricité)
- les personnes disposant d'un compteur à budget.

Renseignements : Emilie CASSART - 061/51.01.32